

**Médecins Sans Frontières Luxembourg (A.s.b.l.)
Association sans but lucratif**

**Comptes annuels révisés
au 31 décembre 2020**

68, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F4090

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Table des matières	Page(s)
Rapport d'audit	1 - 3
Bilan	4 - 5
Compte de pertes et profits	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020	7 - 14

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2020

(Exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<i>Actif immobilisé</i>			
- immobilisations incorporelles	2.2,3	0	7 334
- immobilisations corporelles	2.3,4	<u>61 086</u>	<u>89 824</u>
		61 086	97 158
 <i>Actif circulant</i>			
Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :			
- financements à recevoir		37 125	19 441
- créances sur d'autres sections MSF	5	18 571	61 410
- autres créances	6	745 935	762 018
 Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse			
		<u>1 984 080</u>	<u>2 202 486</u>
		2 785 711	3 045 355
 <i>Comptes de régularisation</i>			
	2.5	5 610	9 710
 Total du bilan (Actif)			
		<u>2 852 407</u>	<u>3 152 223</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2020

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<i>Fonds propres</i>			
- résultats reportés	2.6,7	2 338 246	2 308 409
- résultat de l'exercice	2.6,7	<u>6 086</u>	<u>29 837</u>
		2 344 332	2 338 246
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.7		
- dettes envers d'autres sections MSF	8	237 800	572 077
- dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels	9	11 785	51 682
- dettes envers autres organisation privé		34 536	11 178
- dettes sur achats et prestations de services		92 591	39 444
- dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		122 863	133 425
- dettes autres		<u>8 500</u>	<u>6 171</u>
		508 075	813 977
Total du bilan (Passif)		<u>2 852 407</u>	<u>3 152 223</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2020

	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
Chiffre d'affaires net			
Dons reçus de particuliers & de sociétés	10	6 314 108	7 177 347
Dons reçus d'organisations privées	11	-	79 747
Financements publics et institutionnels	12	8 608	38 882
Autres produits d'exploitation		85 416	14 009
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF	13	(4 301 707)	(4 917 799)
Autres charges externes	14	(541 044)	(806 101)
Frais de personnel	15		
Salaires et traitements		(1 267 921)	(1 260 315)
Charges sociales			
- couvrant les pensions		(102 336)	(101 633)
- autres charges sociales		(110 399)	(106 914)
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles		(71 824)	(85 520)
Autres intérêts et autres produits financiers		724	3 764
Intérêts et autres charges financières		(7 539)	(5 630)
Résultats de l'exercice		6 086	29 837

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Note 1 - Généralités

L'Association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières Luxembourg A.s.b.l. (ci-après l'Association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 1997. Le siège est établi à Luxembourg. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'Association a pour objet :

- de réunir tous les médecins et membres des corps de santé, volontaires pour apporter leur aide humanitaire aux populations en danger et leur assistance aux populations éprouvées par des cataclysmes, des accidents collectifs ou des situations de belligérance,
- de mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour leur apporter des secours dans les délais les plus brefs, avec l'efficacité et la compétence requises,
- de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à servir.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'Association se réserve le droit d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées.

L'Association se réserve également le droit de refuser sa participation, soit sur décision du Conseil d'Administration, soit, en appel, sur décision de l'Assemblée Générale.

L'Association se met à la disposition des organismes internationaux, des gouvernements ou autorités constituées des pays éprouvés, ainsi que des organisations publiques ou privées, et des collectivités nationales ou régionales qui dans ces mêmes pays, font appel à elle.

L'Association se propose de susciter les relations avec toute université, institution de médecine ou personne, propres à améliorer les compétences de ses membres et l'efficacité de ses missions, en mettant en œuvre des programmes de formation et de recyclage pour ses membres.

L'Association fait partie de Médecins sans Frontières, une association de droit privé à vocation internationale. La fondation originale fut réalisée en France le 20 décembre 1971.

Médecins sans Frontières est une organisation internationale composée par des sections nationales. Toutes les sections obéissent à une charte commune et poursuivent le même but : rétablir aux populations en danger, santé, sécurité et dignité. Un conseil international veille à l'identité du mouvement et est responsable de l'architecture internationale.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation suivis sont ceux de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptée par l'Association sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

L'Association tient sa comptabilité en Euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à EUR 100 sont comptabilisées ; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte bancaire et livre de caisse concerné par la devise.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre ans.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles 5 %
- autres immobilisations 7 - 33 %

2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Comptes de régularisation – Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.6 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

2.7 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.8 Dons-héritages

Les héritages sont enregistrés à la date de certification du notaire.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 3 - Immobilisations incorporelles	2020	2019
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au début de l'exercice	91 983	91 983
Acquisitions au cours de l'exercice	-	-
Cessions au cours de l'exercice	_____ -	_____ -
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	91 983	91 983
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	84 649	66 236
Corrections de valeur de l'exercice	7 334	18 413
Corrections de valeur des biens cédés	_____ -	_____ -
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	91 983	84 649
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	_____ -	<u>7 334</u>
Note 4 - Immobilisations corporelles	2020	2019
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1 322 143	1 322 143
Acquisitions au cours de l'exercice	35 752	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	1 357 895	1 322 143
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1 232 319	1 165 221
Corrections de valeur de l'exercice	64 490	67 098
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	1 294 513	1 232 319
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>63 382</u>	<u>89 824</u>

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 5 - Créances sur d'autres sections MSF

Les créances sur d'autres sections MSF se composent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
- MSF Belgique	6 513	20 895
- MSF Suisse	-	3 568
- MSF France	-	1 254
- Autres sections MSF	<u>12 057</u>	<u>35 693</u>
	<u>18 571</u>	<u>61 410</u>

Note 6 – Autres Créances

Les autres créances se composent essentiellement d'un legs pour lequel l'Association dispose de la nue-propriété pour un montant de 744 000 EUR.

Note 7 - Résultats reportés

	2020	2019
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2 338 246	2 369 488
Résultat de l'exercice précédent	<u>6 086</u>	<u>(61 079)</u>
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	<u>2 344 332</u>	<u>2 308 409</u>

Note 8 - Dettes envers d'autres sections MSF

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
- MSF Belgique	50 000	346 276
- MSF Espagne	1 340	-
- MSF Fondation Lux	132 817	143 286
- MSF France	1 705	48 717
- Autres sections MSF	<u>-</u>	<u>33 798</u>
	<u>185 862</u>	<u>572 077</u>

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 9 - Dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels

Ces dettes sont généralement en relation avec des contrats de financements du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Note 10 - Dons reçus de particuliers & de sociétés

Les dons reçus des particuliers & des sociétés sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	2020	2019
	EUR	EUR
- Dons non dédiés	4 724 045	5 856 696
- Dons dédiés	<u>1 590 063</u>	<u>1 320 651</u>
	<u>6 314 108</u>	<u>7 177 347</u>

Note 11 - Dons reçus d'organisations privées

Les dons reçus d'organisations privées sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

	2020	2019
	EUR	EUR
- Dons dédiés	<u>-</u>	<u>79 747</u>
	<u>-</u>	<u>79 747</u>

Note 12 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
- Ministère de l'Education luxembourgeoise	8 608	-
- Organisation Mondiale de la Santé	-	38 882
	<u>8 608</u>	<u>38 882</u>

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 13 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

Note 14 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
- Frais administratifs du siège	476 420	712 210
- Projets Internationaux MSF	<u>64 624</u>	<u>93 891</u>
	<u>541 044</u>	<u>806 101</u>

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité. La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est transférée du compte de pertes et profits dans le poste « fonds disponibles pour projets futurs » (néant en 2019 et 2020).

Note 15 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
- Personnel siège	1 267 921	1 260 315
- Charges sociales	<u>212 735</u>	<u>208 547</u>
	<u>1 480 656</u>	<u>1 468 862</u>

L'Association a employé 21 ETP (Face to Face and Télémarketing inclus) en moyenne au cours de l'exercice 2020 (24 ETP en 2019).

Au cours de l'exercice, L'Association a employé 3,96 ETP détachés par d'autres sections pour un montant refacturé de EUR 210 155 (EUR 278 480) et a détaché 3,83 ETP dans d'autres sections pour un montant refacturé de EUR 345 693 (EUR 336 874). Ces frais et produits sont également comptabilisés au niveau des salaires.

Note 16 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2020, il n'y a pas eu de paiement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

MSF – Luxembourg, Médecins Sans Frontières Luxembourg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

Note 17 - Engagements

L'Association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2020.

Note 18 – Evènement postérieur à la clôture

Il n'y pas d'évènements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2020.